

## Communiqué de presse

Paris, le 26 juin 2017

Le Haut Conseil de stabilité financière s'est réuni pour sa treizième séance ce lundi 26 juin 2017.

Sous la présidence de Bruno LE MAIRE, ministre de l'Economie, le Haut Conseil a actualisé son diagnostic des risques et vulnérabilités potentielles susceptibles d'affecter le secteur financier français, à la lumière notamment des développements intervenus depuis sa dernière réunion en mars 2017.

Le Haut Conseil a pris note de la consolidation de la reprise économique en France comme en Europe, relevé la réduction des facteurs d'incertitude depuis le printemps, mais maintient sa vigilance face aux risques susceptibles de se matérialiser à court et moyen terme.

Le Haut Conseil prend note de la poursuite de la hausse de la dynamique d'endettement des agents non financiers (sociétés non financières et ménages).

S'agissant des sociétés non financières, la croissance de l'endettement est portée par le crédit bancaire et par l'endettement de marché, avec une forte hétérogénéité entre les entreprises. Dans ce contexte, le Haut Conseil suit avec attention les risques que les expositions directes ou indirectes aux entreprises les plus fragiles font peser sur le système financier. Le HCSF poursuit son examen des causes de la croissance de l'endettement des entreprises, des risques qui en résultent pour le secteur financier ainsi que de la sensibilité de la santé financière des entreprises à une remontée des taux.

Le Haut Conseil continue de suivre attentivement l'évolution du marché immobilier. Il prend acte de la confirmation du regain de dynamisme du marché de l'immobilier résidentiel, au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 avec une poursuite du mouvement de reprise des transactions engagé dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2015 et qui dépassent aujourd'hui les plus hauts niveaux observés avant crise. L'accélération de la hausse des prix immobiliers résidentiels observée depuis fin 2015 se poursuit en dépit de certaines divergences régionales. Cette reprise du marché alimente une très forte production de crédit, même si celle-ci est en partie alimentée par les rachats et renégociations. Dans ce contexte, le HCSF suit avec attention la dynamique des encours de crédit immobilier, la tarification et la rentabilité de la production nouvelle ainsi que les conditions d'octroi des prêts. Il estime important que ces évolutions ne contribuent pas à fragiliser le secteur bancaire ni à favoriser l'apparition d'une dynamique spéculative. Le HCSF continue par ailleurs de suivre les développements sur le marché de l'immobilier commercial et ne note pas d'évolution majeure par rapport à la note qu'il a publiée en avril.

S'agissant de l'environnement de taux, les évolutions récentes ont conduit à une légère repentification de la courbe, même si les taux restent à un niveau bas. Le Haut Conseil continue

d'être vigilant sur les conséquences de cet environnement sur les institutions financières, banques, assurances et gestionnaires d'actifs, mais considère que la balance des risques liés évolue favorablement. Il continue d'approfondir son analyse des interconnexions entre la gestion d'actifs et le reste du secteur financier ainsi que les risques qui pourraient en résulter.

Le Haut Conseil prend note de la consolidation de la reprise et de l'accélération du cycle financier, sous l'effet de la poursuite de la progression des encours de crédit et de l'endettement des agents non financiers, ménages et entreprises. Le HCSF surveille attentivement la montée des risques cycliques. Si cette tendance se confirmait, le HCSF, en adéquation avec le caractère préventif de la politique macroprudentielle, serait conduit à examiner prochainement les mesures nécessaires pour renforcer la résilience du système bancaire et préserver le bon financement de l'économie.

Dans ce contexte, le Haut Conseil a préparé sa décision concernant le taux du coussin de fonds propres contra-cyclique applicable aux banques et discuté de l'orientation générale de sa politique pour les trimestres à venir. La décision du Haut Conseil sera prise à la fin du mois de juin 2017. Cette décision ainsi que les éléments de justification de ce taux seront ensuite publiés au *Journal Officiel* de la République Française et sur son site.